



Ouagadougou, le 08 AVR 2024

N°2024-0015 MESRI/SG/DGCOB/DBE

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des candidats à l'examen du baccalauréat de la **session de 2024**, que le **Royaume du Maroc** met à la disposition du Burkina Faso, **cent-trente (130) bourses** d'études au titre de l'année académique **2024-2025**, dont **cent-vingt (120) bourses** seront attribuées aux bacheliers de la **session de 2024** et **dix (10) bourses** pour les candidats à la spécialisation médicale.

Sur les cent-vingt (120) bourses pour les futurs bacheliers, quarante-trois (43) bourses seront attribuées pour des études dans les filières dites « à accès limité » réparties comme suit :

- **06** bourses pour des études dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs ;
- **05** bourses pour des études médicales ;
- **06** bourses pour des études dans les Sciences paramédicales ;
- **10** bourses pour des études dans les Sciences Commerciales et de Gestion ;
- **14** bourses pour des études d'Ingénierie et Sciences Technologiques ;
- **01** bourse pour des études dans les Sciences Agronomiques et Vétérinaires ;
- **01** bourse pour des études en Architecture.

**Le processus d'attribution des bourses du royaume du Maroc se déroulera en deux phases :**

- une première phase de présélection sur la base des notes de la classe de Terminale ;
- une deuxième phase ou phase de sélection finale sur la base des notes et de la moyenne obtenues à l'examen du baccalauréat, session de 2024.

## 1- Conditions de candidature

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2024** pour les candidats aux baccalauréats général et technique ;
- **ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2024** pour les candidats au baccalauréat professionnel.

### 1.1- Phase de présélection

#### ❖ *Pour les candidats aux baccalauréats des séries C et D :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 12/20 en classe de terminale à l'issue des deux premiers trimestres** pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à **l'issue du premier semestre** pour ceux dont les évaluations sont semestrielles, pour les études dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans les facultés de médecine ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 10,50/20 en classe de terminale à l'issue des deux premiers trimestres** pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à **l'issue du premier semestre** pour ceux dont les évaluations sont semestrielles pour les candidats au baccalauréat série C postulant pour des études dans les autres filières ;
- avoir une moyenne **supérieure ou égale à 11/20 en classe de terminale à l'issue des deux premiers trimestres** pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à **l'issue du premier semestre** pour ceux dont les évaluations sont semestrielles pour les candidats au baccalauréat série D postulant pour des études dans les autres filières.

#### ❖ *Pour les candidats aux baccalauréats des séries E, F et baccalauréats professionnels*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 10,50/20 en classe de terminale à l'issue des deux premiers trimestres** pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à **l'issue du premier semestre** pour ceux dont les évaluations sont semestrielles.

#### ❖ *Pour les candidats au baccalauréat série G2*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 11/20 en classe de terminale à l'issue des deux premiers trimestres**

pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à l'issue du premier semestre pour ceux dont les évaluations sont semestrielles.

## 1.2- Phase de sélection finale

Pour cette dernière phase, seuls les dossiers des candidats ayant obtenu le baccalauréat de la session de 2024 au premier tour dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, G2 et des baccalauréats professionnels remplissant les conditions suivantes seront examinés :

### ❖ *Pour les candidats titulaires du baccalauréat des séries C et D :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 15/20** pour les études dans les classes préparatoires aux grandes écoles et **16/20** pour les facultés de médecine ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20** au baccalauréat série C et une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** au baccalauréat série D pour les études dans les autres filières.

### ❖ *Pour les candidats titulaires des baccalauréats des séries E, F et des baccalauréats professionnels*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20**.

### ❖ *Pour les candidats titulaires du baccalauréat série G2*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 14/20**.

## 2- Composition du dossier

### 2.1- Phase de présélection

Les dossiers de candidature doivent être constitués en **deux (02) exemplaires** et se composent comme suit :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du candidat, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et indiquant par ordre de préférence les filières et les établissements demandés ;
2. une fiche de renseignement à retirer à la DGCOB et dûment remplie ;
3. un extrait d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;

4. une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ou une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
5. un casier judiciaire récent ;
6. les photocopies légalisées des bulletins du premier trimestre et deuxième trimestre de la classe de terminale pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou la photocopie légalisée du bulletin du premier semestre de la classe de terminale pour les candidats dont les évaluations sont semestrielles ;
7. un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois mois, attestant que le candidat est indemne de toute maladie contagieuse, délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU) ;
8. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso le nom et le/les prénom(s) du candidat.

## **2.2- Phase de sélection finale**

Les dossiers de candidature de la sélection finale doivent être constitués en **deux (02) exemplaires** et se composent comme suit :

1. une photocopie légalisée du passeport ;
2. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
3. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat.

**Seuls les candidats présélectionnés seront invités à fournir les pièces complémentaires pour la sélection finale.**

Les dossiers de candidatures sont reçus en version physique à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB) du **15 au 26 avril 2024 de 8h à 14 h 30 min** et en version électronique aux deux adresses suivantes :

- **secretariatdbaf@gmail.com**
- **ciospbourse19@gmail.com.**

La liste des établissements d'enseignement du Maroc et des filières de formation peut être consultée au DGCOB ou sur le site **[www.dgcob.gov.bf](http://www.dgcob.gov.bf)**.

### **N.B :**

- **tout dossier incomplet est irrecevable ;**
- **tout dossier comportant une pièce devant être légalisée et qui ne l'est pas ne sera pas examiné ;**

- bien vouloir noter que toute orientation effectuée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) est définitive ;
- pour le complément des dossiers pour la sélection finale, aucun dossier ne sera réceptionné sans la photocopie légalisée du passeport.

**P/le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire général**



**Pr Samuel PARE**  
*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*